



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 7 Mai 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 15/05/2024
Et
Publication du : 15/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 30/04/2024.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, Mme LECONTE Catherine, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés avec procuration : Mme CHARLET Audrey à M. DUPORT, Mme DUCHESNE Adeline à M. PRIGENT

Excusés : M. MAHÉ Bernard, Mme DOUCET Denise

A été nommé(e) secrétaire : Mme LECONTE Catherine

2024-031 – PLANS D'ACTIONS 2024 SUITE A MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les collectivités territoriales et les établissements publics ont obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs agents.

En vertu du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, ils doivent procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un Document Unique.

Le document unique est un outil de communication et de management des risques dans les collectivités et est au cœur de toute démarche de prévention des risques professionnels.

Il doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Le document unique a été mis à jour en 2023 et soumis à l'avis du Comité Social Technique (CST) le 7 décembre 2023 ; un plan d'actions de prévention pour 2024 a été soumis au CST le 28 mars 2024 et à la commission des finances et ressources humaines le 18 avril 2024, selon le tableau ci-dessous :



PROPOSITION PLAN D'ACTION 2024

DT CONCERNÉ	Risques Concernés	Action correctrice proposée	Date d'échéance proposée
UT1	1. RISQUE LIÉ AUX DÉPLACEMENTS ET À LA CIRCULATION ROUTIÈRE	Renforcer l'éclairage de la cour	31-oct
UT6	1. RISQUE LIÉ AUX DÉPLACEMENTS ET À LA CIRCULATION ROUTIÈRE	Réaliser un arrêté permanent pour les interventions sur la voie publique des techniques pour l'année du 01/01 au 31/12	31-mars
UT0	10. RISQUE LIÉ AUX GESTES RÉPÉTITIFS	Traiter l'ergonomie des postes de travail et la prévention des TMS	31-déc
UT0	10. RISQUE LIÉ AUX GESTES RÉPÉTITIFS	Sensibilisation au troubles musculo squelettiques TMS suivi d'un plan d'action pour l'ensemble des agents de la collectivité	31-mars
UT1	11. RISQUE LIÉ À L'AMÉNAGEMENT DES LIEUX DE TRAVAIL	Réorganiser les bureaux et la répartition des agents du service compta et marché	15-avr
UT8	12. RISQUE LIÉ AUX MACHINES ET OUTILS	Budgéter de façon pluriannuelle des investissements de matériels et outillage permettant la réduction des risques	31-mars
UT0	15. RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION	définir les points de rassemblements pour les équipements sportifs	30-juin
UT0	15. RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION	former les nouveaux agents suite nombreux recrutements	31-mars
UT0	15. RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION	réfléchir à la modalité d'extension de la diffusion sonore vers le CCAS	30-juin
UT4	15. RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION	définir des guides files et serre file	30-juin
UT7	15. RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION	Réaliser 1 à 2 exercices incendie en établissement recevant du public ERP sportif avec présence du public	31-déc
UT9	15. RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION 18. RISQUE LIÉ À L'ELECTRICITE 21. RISQUE LIÉ À L'INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTERIEURES	Formation obligatoire de sécurité des spectacles	31-déc
UT6	18. RISQUE LIÉ À L'ELECTRICITE	Former plusieurs agents aux habilitations BS-BE Manœuvre (opérations simples et manœuvres d'exploitation électrique)	31-déc
UT7	18. RISQUE LIÉ À L'ELECTRICITE	Réaliser une fiche signalétique de conseils d'utilisation du gonfleur de ballon	30-juin
UT1	19. RISQUE PSYCHOSOCIAL	Etude d'outils de gestion adapté au volume de réservation des salles en location et/ou en mise à disposition aux associations	31-déc
UT1	19. RISQUE PSYCHOSOCIAL	Proposer une acculturation au travail collaboratif permettant une meilleure circulation des informations / Audit organisationnel	
UT4	19. RISQUE PSYCHOSOCIAL	Accueillir les enfants en situation de handicap troubles déficit de l'attention avec ou sans handicap TDAH	31-déc
UT7	19. RISQUE PSYCHOSOCIAL	Ajouter le risque multi employeurs pour les agents en mise à disposition	30-juin
UT1	2. RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED (sans dénivellation)	Déplacer jardinière en sortant de la mairie à droite	31-mars
UT3	20. RISQUE D'AGRESSION	Sécuriser le poste de police	30-juin
UT4	20. RISQUE D'AGRESSION	Formation sur la gestion des conflits et agression	31-déc
UT0	21. RISQUE LIÉ À L'INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTERIEURES	Réaliser les plans de prévention en lien avec le Cdt	30-avr
UT1	21. RISQUE LIÉ À L'INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTERIEURES	Lister l'ensemble des plans de prévention théoriquement nécessaire et prioriser ceux de plus grand risque (mur escalade)	30-juin
UT1	6. RISQUE LIÉ À L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES 18. RISQUE LIÉ À L'ELECTRICITE	Identifier et corriger les affichages obligatoires (armoires électriques, produits chimiques)	30-juin
UT2	7. RISQUE LIÉ À LA MANUTENTION MANUELLE	Budgéter de façon pluriannuelle des investissements de matériels et outillage permettant la réduction des risques	
UT4	7. RISQUE LIÉ À LA MANUTENTION MANUELLE	Budgéter de façon pluriannuelle des investissements de matériels et outillage permettant la réduction des risques	31-mars
UT5	7. RISQUE LIÉ À LA MANUTENTION MANUELLE	Budgéter de façon pluriannuelle des investissements de matériels et outillage permettant la réduction des risques	31-mars
UT6	7. RISQUE LIÉ À LA MANUTENTION MANUELLE	Budgéter de façon pluriannuelle des investissements de matériels et outillage permettant la réduction des risques	31-mars
UT8	7. RISQUE LIÉ À LA MANUTENTION MANUELLE	Réaliser l'agencement de la lingerie et de la salle de change Modification du robinet de la douche	31-déc
UT8	7. RISQUE LIÉ À LA MANUTENTION MANUELLE	Réaménager la salle des arts martiaux (Rue Jodon) utiliser dans le cadre des activités du relais petite enfance RPE	31-déc
UT9	7. RISQUE LIÉ À LA MANUTENTION MANUELLE	Budgéter de façon pluriannuelle des investissements de matériels et outillage permettant la réduction des risques	31-mars
UT1	11. RISQUE LIÉ À L'AMÉNAGEMENT DES LIEUX DE TRAVAIL	Aménager dans les bureaux les fenêtres par des stores ou film anti-reflets adaptés évitant la luminosité se reflétant dans les écrans et qui permettra de pouvoir ouvrir le champ de positionnement des bureaux	30-avr

Vu l'avis du Comité Social Territorial CST du 28 mars 2024,

Vu l'avis de la commission des Finances et Ressources Humaines du 18 avril 2024,

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- De valider le plan d'actions 2024 découlant de la mise à jour du DUERP tel que présenté ci-dessus
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/05/2024



Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Catherine LECONTE

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 15/05/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le



ID : 045-214503385-20240516-2024_031-DE